

Projet portant sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*

Monsieur le président, Monsieur le Commissaire,

Je suis concernée comme résidente d'une municipalité rurale de près de 1 850 habitants, en Montérégie, j'ai vécu enfance et adolescence dans le rang Saint-Thomas sur une ferme laitière de 125 têtes, voisine de la ferme où sont tombés les météorites en juin 1994. Je suis aussi concernée comme être humain à l'échelle de la planète.

Comme Québécoise, je suis consternée de la manière dont nos gouvernements gèrent leurs politiques énergétiques à court terme au lieu de favoriser la sauvegarde de notre environnement et la survie de notre planète à long terme.

Le 5 novembre dernier, les membres de l'Assemblée nationale du Québec n'ont pas réussi à s'entendre pour adopter le principe du projet de *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste* (projet de loi 37) tel que présenté le 29 mai 2013 par le ministre de l'Environnement d'alors, Yves-François Blanchet. Depuis plus de trois ans, un grand nombre de Québécois demandent pourtant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Plus de 62 000 personnes ont signé lors de la campagne *Vous n'entrerez pas chez nous* lancée par le *Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent* (RIGSVSL) signifiant ainsi leur désir d'un tel moratoire pour une meilleure protection de notre territoire et de nos ressources en eau. Alors que de nombreux participants mobilisés dans divers mouvements citoyens souscrivent à la nécessité de lutter contre les réchauffements climatiques, malgré les gains d'efficacité énergétique et l'augmentation des découvertes d'énergies renouvelables, peu d'efforts sont enregistrés en ce sens. Le RIGSVSL regroupe plus de cent comités locaux citoyens qui s'opposent à l'extraction du gaz et du pétrole de schiste au Québec et à la fracturation du sous-sol de leur territoire. Cette même fracturation dont les effets néfastes sur la santé et l'environnement sont reconnus à travers le monde m'apparaît non sécuritaire pour la protection de nos eaux.

D'autre part, ce même gouvernement proposait, le 29 mai 2013, qu'on modifie le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* qui prévoit des limites de protection des sources d'eau potable d'environ six fois inférieures à celles demandées par plus de 70 municipalités représentant plus de 155 000 personnes. La majorité des scientifiques partage cet avis d'une protection insuffisante des 300 mètres au lieu des standards souvent respectés ailleurs dans le monde. Ce règlement enlèverait alors aux municipalités toute compétence sur les puisements d'eau effectués sur leur territoire si les sociétés gazières et pétrolières décidaient d'aller de l'avant. Ce règlement serait aussi prépondérant au Règlement dit de Saint-Bonaventure et ses variantes que nos municipalités ont adopté pour protéger les sources d'eau potable.

L'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures fossiles non conventionnels dans l'environnement rapproché des résidences diminue la valeur des propriétés et réduit ainsi les recettes fiscales des municipalités concernées. Parlons-en aux citoyens de La Présentation qui

tentent de vendre leur maison située près d'un puits de forage. D'autre par, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* permettrait d'utiliser 49 999 litres de produits toxiques sans exiger le respect d'une distance séparatrice par rapport aux sources d'eau potable. Si le bétail s'abreuve à une telle source d'eau : aucune protection pour lui non plus.

Nos élus sont-ils toutes oreilles ouvertes et ne comprennent-ils pas les inquiétudes venant tant de la communauté scientifique internationale que des populations sur l'avenir de notre habitat? Plusieurs autres gouvernements tels ceux de la France, l'Allemagne, la Roumanie, le Vermont, Terre-Neuve-et-Labrador ont déjà interdit la fracturation sur leur territoire.

De nombreux puits d'exploration déjà forés au Québec fuient ou laissent s'échapper des gaz inquiétants. Certains sont abandonnés et installés près d'établissements scolaires ou près de centres de la petite enfance. Le 15 juin 2013, plus de 40 élus municipaux ont participé à la Conférence des élus municipaux et des scientifiques indépendants et ont rejeté cette proposition de règlement.

Le 8 janvier dernier, l'ancien premier ministre Bernard Landry et le maire de Rimouski Éric Forest, parmi les onze auteurs facilement associables au 1 % signalé par le mouvement *Occupy*, ont publié leur *Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole*. Environ deux mille mots pour faire pencher l'opinion publique sur la question des hydrocarbures fossiles. Ce document a été commenté et a fait mal à plusieurs personnes engagées et conscientes des stratégies de désinformation. Alors que monsieur Landry affirmait ce 8 janvier qu'il y avait un moratoire sur le gaz de schiste au Québec, tout comme notre député Éline Zakaïb nous l'affirmait aussi lors d'une rencontre à Sorel-Tracy l'automne dernier, ils démontraient alors qu'ils étaient bien peu informés car il n'y a pas de tel moratoire actuellement et nous l'attendons encore.

L'ingénieur-géologue Marc Durand, en juin 2013, a pu démontrer que les normes courantes de l'industrie ne permettraient que de toucher 20 % de l'île d'Anticosti. Aussi l'exigence de forer plus profondément que 400 m sous l'aquifère réduirait grandement le territoire de forage. Alors les autorités gouvernementales s'emploient-elles à modifier les normes établies pour satisfaire les exigences des sociétés pétrolières qui souhaitent l'obtention de permis de fracturation hydraulique, sans restriction sur la majorité du territoire ? Ce projet vise-t-il la protection des eaux ou l'intérêt proprement commercial et mercantile de sociétés désireuses de rechercher et extraire des hydrocarbures qui nous apparaissent risqués pour la qualité de l'eau, l'environnement, la sécurité et la santé des citoyens habitant ces territoires ?

Messieurs Charest, Arcand ou Blanchet et Mesdames Normandeau ou Ouellet nous ont déjà assurés qu'il n'y aurait pas de projet là où les populations n'en veulent pas. Quand les municipalités adoptent des règlements pour protéger les eaux de leur territoire, les conseils d'administration craignent les poursuites comme celle rencontrée par la ville de Gaspé l'hiver

dernier. Le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature devient-elle une notion utopiste ? Le souci d'équité et de solidarité sociale pour améliorer et conserver une paix sociale, en tient-on compte ? Le principe de précaution préoccupe-t-il nos décideurs ?

Les conséquences sont prévisibles et des états américains ont déjà vécu de telles distorsions dans leurs relations sociales. Ici, les Anticostiens ont bien exprimé leur inquiétude dans le récent documentaire du metteur en scène et homme de théâtre Dominic Champagne, *Anticosti : la chasse au pétrole extrême*, présenté mardi le 20 mai à Télé-Québec à 21 h et repris le lendemain plus tardivement. Une résidante de l'île s'exprime ainsi : « *Aucun politicien ne met jamais les pieds à l'île, mais ils essaient tous de gagner leurs élections en vendant du pétrole* » ou une autre qui disait lors du visionnement du 14 mai en présence du réalisateur et du journaliste Alexandre Shields du quotidien *Le Devoir* « *Si vous aimez l'île, ne faites pas juste en parler, venez la voir.* » selon l'article publié le 23 mai dernier.

Monsieur le président, pouvez-vous nous dire si vous avez encore confiance aux lobbys des sociétés pétrolières et gazières, confiance à la sincérité des nombreux citoyens inquiets de la protection de leur territoire et des eaux potables ? Sans l'acceptabilité sociale recherchée, continuerez-vous de proposer de tels projets utilisant la fracturation de la roche mère et le citoyen continuera-t-il de croire en la bonne volonté de nos gouvernants démocratiquement élus ?

Fin du document

Par Liette Parent, Saint-Robert JOG 150

Ce mardi, 27 mai 2014